
	<p>CSE Extraordinaire du mardi 7 février 2023 (point n°1)</p> <p>Avis sur le projet de regroupement des activités informatiques de production applicative de BPCE SA au sein de BPCE-IT et ses impacts sur l'organisation de la Direction Production Métiers de BPCE-IT</p>	
---	---	---

Consulté-es ce mardi 7 février 2023 sur le projet de regroupement des activités informatiques de production applicative de BPCE SA au sein de BPCE-IT et ses impacts sur l'organisation de la Direction Production Métiers de BPCE-IT, les élu-es des délégations *SUD-Solidaires* et *CGT* font les constats suivants :

- À cette date, l'avis du CSE de BPCE-SA sur ce projet n'est pas rendu, alors même que les collègues de cette entreprise sont les principaux concernés. Nous aurions donc préféré avoir connaissance de l'avis de leurs représentant-es afin de le prendre en compte dans le nôtre, d'autant plus que le CSE de BPCE-SA a fait appel à un cabinet d'expertise pour étudier le dossier en détail.
- À la lecture des réponses des salarié-es ayant répondu au questionnaire du bureau du CSE de BPCE-IT, il semble que des salarié-es de BPCE-IT à qui l'organisation cible a été présentée se posent des questions sur leurs futures affectations, or ces changements d'affectations n'apparaissent nulle part dans le dossier d'information du CSE.
- Ces interrogations génératrices d'inquiétudes sont d'autant plus préoccupantes que la CSSCT n'a pas été informée dans le cadre de cette consultation
- Enfin, l'accord d'adaptation du socle social des salarié-es de BPCE-SA concerné-es ne sera finalisé qu'après la présente information-consultation, ce qui ne permet pas au CSE d'avoir une idée précise des garanties offertes aux salarié-es.

Compte-tenu de ce qui précède les élu-es des délégations *SUD-Solidaires* et *CGT* ne s'estiment pas en mesure de remettre un avis éclairé sur ce projet et décident donc de s'abstenir.

Les élu-es des délégations *SUD-Solidaires* et *CGT* demandent à la direction un suivi régulier en CSE de la mise en œuvre de ce projet avec un premier point présenté lors du CSE d'avril 2023.